

« PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE »

SURTEO VOUS ACCOMPAGNE DANS L'ELABORATION DE VOTRE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS).

CETTE MISSION VISE
TROIS OBJECTIFS
PRINCIPAUX :

**1/ COMPLETER VOS
DISPOSITIONS DE GESTION
DE CRISE**

**2/ AMELIORER VOTRE
CONFORMITE A LA
REGLEMENTATION RELATIVE
A LA PROTECTION DE VOS
SALARIES**

**3/ DEVELOPPER UNE CULTURE
DE LA GESTION DE CRISE**

L'environnement dans lequel se trouve votre entreprise peut générer des risques d'origines naturelles ou technologiques susceptibles de causer de graves dommages aux personnes ou aux infrastructures. Un Plan Particulier de Mise en Sûreté des personnes constitue une réponse efficace qui entre dans le champ de la gestion de crise, permet de protéger vos salariés et de réduire les risques auxquels ils peuvent être exposés.

En anticipant les conditions dans lesquelles vous devrez faire face à un évènement calamiteux de grande ampleur, vous développerez la capacité de votre organisation et de vos collaborateurs à réagir de manière efficace tout en favorisant l'accroissement d'une culture collective de sûreté et de protection.

*Pour vous guider dans la rédaction de votre Plan
Communal de Sauvegarde,*

*Surteo vous propose son expertise à travers un
accompagnement adapté à votre territoire.*

Notre action se déclinera de la façon suivante :

- Etat des lieux des pratiques en matière de protection des salariés et de réponse aux situations de crise
- Identification des adaptations nécessaires en terme d'organisation et/ou de moyens
- Appui à la rédaction des différentes procédures nécessaires

A l'issue de chaque phase de la mission, nous vous remettrons un rapport d'étape vous permettant de mesurer la progression dans la mise en œuvre de la démarche.

SURTEO

Tel: +33(0)6.14.33.11.24

contact@surteo.com

www.surteo.com

Sarl au capital de 8000 euros
609 rue du Rd Pt St Christophe - 76680 BELLENCOMBRE
810340927 RCS Dieppe

16/07/2015